

Date de dépôt: 3 mai 2001

Messagerie

**Rapport du Conseil d'Etat
au Grand Conseil sur l'exercice 1999 de la Fondation de droit
public pour la construction et l'exploitation de parcs de
stationnement**

Mesdames et
Messieurs les députés,

Le Conseil d'Etat communique au Grand Conseil son rapport établi conformément à l'article 6 de la loi du 25 octobre 1968 concernant la Fondation de droit public pour la construction et l'exploitation de parcs de stationnement (ci-après la Fondation). Il fait état de l'ensemble des activités déployées par la Fondation, établissement public autonome chargé de construire et d'exploiter des parkings dans le cadre de la politique des déplacements édictée par les autorités cantonales.

Le Conseil de fondation a approuvé le rapport de gestion de la Fondation le 29 juin 2000, ainsi que ses comptes et son bilan pour l'exercice 1999. Ces derniers ont fait l'objet d'un rapport de l'Inspection cantonale des finances établi le 21 novembre 2000. Ce rapport, en main des membres de la Commission des transports, à leur demande, fait état de réflexions qui sont actuellement étudiées par le DJPT et la Fondation sur les principes régissant la relation financière et de fonctionnement entre l'Etat et ladite Fondation .

Rôles de la Fondation

Les rôles dévolus à la Fondation lors de sa création en 1969 sont poursuivis par le nouveau Conseil de fondation.

Ce dernier souhaite respecter la hiérarchie suivante dans le choix de ses

objectifs, en fonction de ses moyens financiers ou de ceux mis à sa disposition :

- **Parcs relais (P+R)** : réalisation d'un programme de plus de 3000 places pour les cinq prochaines années.
- **Parkings habitants** : réalisation de parkings réservés aux habitants en complémentarité du programme « *macarons* ».
- **Parkings visiteurs** : apport du savoir-faire de la Fondation et de ses compétences, en particulier pour la réalisation et l'exploitation de parkings publics visiteurs, qui devraient être l'oeuvre de sociétés privées en priorité.

2. Parcs Relais (P+R)

La Fondation a comme principal objectif la construction et l'exploitation de parcs relais. Ses études sont basées sur celle effectuée avec l'Office des transports et de la circulation (OTC), qui localise et quantifie les besoins en places P+R.

Sur cette base, la Fondation a engagé des études et réalisé un certain nombre d'ouvrages, qui d'ailleurs sont présentés au Grand Conseil dans le cadre des demandes de garantie d'emprunt nécessaires à leur réalisation.

Il convient aussi de rappeler que le Grand Conseil a accepté en 1997 les dispositions législatives sur le système des macarons de stationnement habitants / commerces, dont la gestion a été confiée à la Fondation. Le bénéfice résultant des taxes encaissées est attribué à la construction et l'exploitation de *parkings habitants* et de *parcs relais (P+R)*, depuis novembre 1998.

La mise en place du système des macarons a débuté à la fin de l'année 1998 et se poursuivra ces prochaines années.

A la fin de l'année 1999, six secteurs sur treize étaient en service. 7649 macarons avaient été délivrés.

2.1. Parcs relais en exploitation

En 1999, un nouveau P+R a été mis en service, au quai Gustave-Ador (110 places). Ainsi, douze parkings représentant 1250 places étaient alors en exploitation. Ils sont destinés aux pendulaires, qui peuvent ainsi stationner leur véhicule aux portes de l'agglomération et poursuivre leur route avec les

transports publics, grâce à un abonnement combiné *parking-TPG*, pour la modique somme de 90 F par mois, représentant pour le parking 1F par jour ouvrable.

L'attractivité de ces parkings est variable selon leur positionnement. L'on constate que certaines règles sont essentielles pour obtenir un bon résultat, soit la proximité d'une ligne de transports publics à haute fréquence et une situation sur un axe important de pénétration.

2.2. Parcs relais à l'étude ou en construction

Cinq parcs relais sont actuellement étudiés ou en construction, auxquels s'ajoute le P+R Etoile, progressivement mis en exploitation dès juin 2000. Les six ouvrages sont classés selon l'ordre d'avancement suivant :

a) P+R Etoile (600 places)

Ce parc relais, dont les travaux ont débuté en été 1998, est situé au-dessus de la Voie Centrale entre les routes des Acacias et de la Praille. Il comportera 5 étages de parking. Une zone commerciale est en voie d'être développée dans le complexe. Son emplacement, qui est idéal (liaison directe avec l'autoroute de contournement) sera complété à terme par la ligne de tram *Acacias* dont un arrêt est prévu à proximité immédiate du parking. En attendant, ce parc relais est relié aux lignes TPG N° 4 et D.

b) P+R Genève-Plage (900 places)

Ce parc relais sera situé sous le lac, dans le port de la Nautique. Ce parc relais sera desservi par les transports publics avec des fréquences renforcées actuellement à l'étude ainsi que par les Mouettes. La mise en service de ce parking est prévue en 2003.

c) P+R Sous-Moulin (500 places)

Ce parc relais sera situé sur l'ancien parking du centre sportif des Trois-Chênes, à proximité immédiate de la route Blanche. Il est prévu sur trois niveaux, dont un en sous-sol. La liaison TPG sera assurée par la prolongation de la ligne 6. Le chantier est en cours.

d) P+R Sécheron (800 places)

Un projet de parc relais est à l'étude dans le cadre du réaménagement du quartier de Sécheron. Ce parc relais doit être coordonné avec la réalisation de la ligne de tram, dont un arrêt est prévu à proximité immédiate du parking, sur l'avenue de France.

e) P+R Bachet 2^e étape (500 places)

Ce parc relais est prévu à l'emplacement de la boucle des TPG, offrant par la plate-forme intermodale un accès direct aux arrêts. Le Bachet est pour les TPG une gare de rabattement pour les lignes de campagne. Par ailleurs sa localisation permettra de le relier directement à la liaison ferroviaire La Praille-Les Eaux-Vives. La situation de ce parc relais est également très judicieuse au vu de la proximité de l'autoroute de contournement.

La demande d'autorisation de construire est en attente du résultat de l'étude urbanistique du secteur Praille-Bachet-Palettes pilotée par le DAEL.

f) P+R Palettes (250 places)

La commune de Lancy, souhaitant la réalisation d'un parking de quartier et de desserte du futur centre culturel pouvant être combiné à un parc relais, a accepté un nouveau plan localisé de quartier, diminuant la capacité du parking. Une nouvelle demande d'autorisation de construire a été déposée en mai 2000.

3. Parkings habitants ou assimilés

Huit parkings, représentant plus de deux mille places, destinés principalement aux habitants de quartiers peu favorisés dans le domaine du stationnement (Pâquis, Saint-Jean, Onex), ont été réalisés ou sont exploités par la Fondation et proposés à des prix incitatifs.

La Fondation poursuit des études en vue de la réalisation de parkings *habitants* dans les quartiers à destination de logements (Eaux-Vives, Jonction, Cluse).

Parkings publics

La Fondation possède et gère trois parkings publics (environ 3000 places), dont deux sont liés aux activités de Palexpo et de l'Arena. Ces derniers sont malheureusement peu utilisés, en particulier en raison du nombre insuffisant de manifestations à l'Arena pour assurer la rentabilité. Quant au parking de Saint-Antoine, son taux d'utilisation est fort réjouissant. Il répond dans une large mesure aux besoins de l'hypercentre de l'agglomération, en particulier par son tarif progressif. Le parking de la Gare des Eaux-Vives rencontre un succès aussi bien auprès des habitants que des activités déployées aux alentours.

La Fondation gère pour le compte de l'Etat sept parkings publics,

représentant environ 2220 places, dont les recettes sont reversées à l'Etat. Leur taux d'utilisation est fort élevé, à l'exception du parking de l'Ecole d'ingénieurs.

La Fondation gère le parking de Cornavin (900 places), ainsi que la galerie commerciale (3000 m²) qui lui est liée, pour le compte de la société Parking Place de Cornavin S.A. dans laquelle elle possède 45 % des actions.

La Fondation gère également des parkings pour des tiers : Tribune de Genève, Battelle et quai Ernest-Ansermet.

La Fondation est également actionnaire de la société *Parking Plaine de Plainpalais* S.A. dans laquelle elle a décidé d'augmenter sa participation de 37,5 % à 45 %.

5. Autres activités

Soucieuse de la problématique du stationnement au Centre-Ville, la Fondation a complété son système « Info-Parkings » (indication des places libres dans les parkings) par une signalétique nouvelle en couleur, en remplacement de l'ancienne qui était quelque peu hétéroclite.

Afin de pouvoir gérer l'ensemble de ses parkings et ceux de tiers au mieux des intérêts des propriétaires ainsi que des usagers, la Fondation a réalisé un centre de contrôle dans le parking de Saint-Antoine, lui permettant une surveillance à distance de tous les ouvrages, aussi bien sur le plan de la sécurité que sur celui du contrôle des installations techniques.

Afin de faciliter le paiement des taxes de parcage, la Fondation, en liaison avec les TPG et l'OTC, a équipé ses appareils de péage du système de paiement avec carte CASH. Genève possède ainsi un système permettant de payer les transports en commun ainsi que les parkings publics ou le stationnement sur la voie publique au moyen d'une seule carte.

Afin de faciliter le stationnement de courte durée pour les visiteurs de passage à Genève en campings-cars et caravanes, la Fondation a mis en place une borne Euro-Relais sur le parc relais P+R Pré-Bois.

De même, soucieuse de compléter l'offre dans les parcs relais, en particulier pour les deux roues, la Fondation a acquis trois arbres à vélos, système genevois de stationnement de vélos en sécurité, afin de les installer dans les parcs relais P+R Bachet et P+R Bernex.

Forte de son expérience, la Fondation offre également ses services, contre rémunération, comme consultante pour la construction et l'exploitation de

parkings. Elle a été appelée à participer au groupe d'expert institué par l'Association européenne des parkings (EPA).

6. Finances

Entre 1970 et 1991, la Fondation a été dotée par le Grand Conseil de 17 400 000 F, somme à laquelle s'ajoutent 12 000 000 F liés à la réalisation de deux parcs relais (Moillesulaz et P 26 Gare Aéroport). En outre, suite à la garantie octroyée par le Grand Conseil au début de l'année 1998, la Fondation a converti ses prêts hypothécaires existants en un emprunt de 40 000 000 F, lui permettant d'économiser plusieurs centaines de milliers de francs par année.

Cette garantie ne suffit malheureusement pas à la Fondation pour construire, puis exploiter l'ensemble des projets de parkings planifiés pour ces prochaines années. C'est la raison principale qui a incité le Grand Conseil, en juin 1997, à accepter les nouvelles dispositions législatives concernant les macarons de stationnement illimité habitants-commerces, prévoyant le versement du produit net des taxes perçues à la Fondation, qui par ailleurs a accepté de prendre en charge la gestion globale du système.

En 1999, le bénéfice résultant de l'activité « macarons » a permis de créer une réserve de 500 000 F, après couverture des frais financiers et des amortissements des parkings habitants (90 %) et des parcs relais (10 %).

D'autres ressources doivent encore être trouvées, tant pour la construction de parcs relais (par le biais d'une garantie de l'Etat pour les emprunts futurs de la Fondation) que pour leur exploitation (en particulier pour la couverture des frais financiers).

A la fin de l'année 1999, la Fondation possédait une réserve financière lui permettant de faire face à tous ses engagements. Pour les investissements futurs, ainsi que, leurs charges financières propres, des précisions ont été apportées par le Conseil d'Etat dans sa réponse à la motion 1086 pour la réalisation rapide de parkings d'échange (Mémorial 2000, pages 2640 à 2659), ainsi que par les projets de loi déposés spécifiques aux ouvrages projetés, présentés simultanément au Grand Conseil (garantie d'emprunt).

Le **résultat d'exploitation** de la Fondation se termine au 31 décembre 1999 par un **bénéfice d'environ 1 586 000 F**. Le **cash flow d'exploitation** dégagé se monte à **environ 4 850 000 F**, amenant la **variation de ses liquidités à 4 060 000 F**. Il est encore nécessaire de préciser que les résultats des parkings publics de l'Etat gérés par la Fondation n'entrent pas dans les comptes de cette dernière.

Vous proposant de prendre acte de ce rapport, nous vous prions d'agréer, Madame la présidente, Mesdames et Messieurs les députés, l'expression de notre considération distinguée.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier:
Robert Hensler

Le président:
Carlo Lamprecht

Annexes: comptes 1999